

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 FEVRIER 2023

ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUE 5 BOULEVARD
PIERRE BROSSOLETTE A ANTONY, CADASTRE Q 20
APPARTENANT A MONSIEUR ANDRE VASARHELYI

RAPPORT

La Ville a décidé d'acquérir le pavillon situé au 5 boulevard Pierre Brossolette à Antony sur un terrain d'une surface de 284 m² cadastré Q 20 appartenant à Monsieur André Vasarhelyi.

La Ville se rend propriétaire des pavillons de cet îlot dans le but de préserver le patrimoine bâti du centre-ville.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'acquisition de ce bien situé au 5 boulevard Pierre Brossolette au prix de 670 500 € et autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes y afférents.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 09 Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 03 Février 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 44 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, Mme ZAMBARDJOUDI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, M. BENSABAT, Mme HUARD, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, M. COURDESSES, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN	Mme BERTHIER	à M. GOULETTE
M. FOYER	à Mme LEMMET	M. PARISIS	à Mme REMY-LARGEAU
Mme SALL	à M. HOBEIKA		

Mme AUBERT est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

44 voix	POUR
voix	CONTRE
voix	ABSTENTION
05	N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN BIEN SITUE 5 BOULEVARD PIERRE BROSSOLETTE A ANTONY, CADASTRE Q 20 APPARTENANT A MONSIEUR ANDRE VASARHELYI

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

VU le plan de situation ;

VU l'estimation de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales en date du 6 janvier 2023 ;

VU l'accord sur le prix des propriétaires en date du 31 janvier 2023 ;

VU l'avis favorable émis par la Commission de l'Urbanisme, de l'Aménagement et des Travaux ;

CONSIDERANT que la Ville est déjà propriétaire de plusieurs terrains sur l'ilot situé le long du boulevard Brossolette dans un but de préservation et de protection du patrimoine bâti antonien ;

CONSIDERANT que l'acquisition de ce bien permettra la poursuite de cet objectif ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1er : Approuve l'acquisition par la Ville du bien situé 5 boulevard Pierre Brossolette, cadastré Q 20, appartenant à Monsieur André Vasarhelyi, au prix de 670 500 € (six cent soixante-dix mille cinq cents euros).

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous actes y afférents.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget des exercices concernés.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire

[Handwritten signature]